

Application à compter du 01/09/17

Attribution du N° d'immatriculation définitif (passage du N° provisoire au N° définitif)	Depuis le 17 juillet 2017, l'identification définitive se fera à l'issue de la procédure de demande d'asile, au vu du récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation de séjour portant la mention "reconnu réfugié" ou "a obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire".
Formulaires et justificatifs nécessaires à l'affiliation au régime général sur critère de résidence (PUMA)	<ul style="list-style-type: none"> > Imprimé 736 "Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie", > Attestation de demande d'Asile (ADA) en cours de validité = identité, régularité de séjour, stabilité , > RIB non obligatoire
Date d'effet affiliation PUMA	Date de réception du dossier d'affiliation <i>La date d'établissement de la demande doit être la date d'envoi du dossier complet à la CPAM</i>
Date d'effet CMUC	1er jour du mois qui suit l'instruction du dossier complet <i>La date d'établissement de la demande doit être la date d'envoi du dossier complet à la CPAM</i>
En cas d'urgence de soins	<ul style="list-style-type: none"> > Justificatifs de soins obligatoires pour une affiliation + date de début de la CMUC à la date des soins = alignement PUMA / CMUC Pour toute demande d'affiliation pour des soins antérieurs au passage au Guichet Unique (GUDA)=> ces demandes doivent être argumentées et seront analysées au cas par cas.
Rattachement des demandeurs d'Asile majeurs	<ul style="list-style-type: none"> > Imprimé 736 "Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie", > ADA en cours de validité = identité, régularité de séjour, stabilité, > RIB non obligatoire.
Rattachement des enfants mineurs	Joindre obligatoirement le document "Offre de prise en charge au titre du dispositif national d'accueil" (OPEC) (<i>modèle ci-joint</i>) délivré par l'OFII lors du passage au GUDA en précisant le sexe de l'enfant , si pièce d'identité disponible, joindre une copie à la demande.
Programme européen de relocalisation	Processus d'ouverture des droits = coordination de l'ensemble des acteurs aux niveaux nationaux et locaux (CNAMTS, Services de l'Etat, CPAM, Structure accompagnant le réfugié dans ce programme) > Nouveau document : Attestation DA - Programme européen de relocalisation (à joindre au dossier)
Programme de réinstallation des réfugiés	Processus d'ouverture des droits = coordination de l'ensemble des acteurs aux niveaux nationaux et locaux (CNAMTS, Services de l'Etat, CPAM, Structure accompagnant le réfugié dans ce programme)

Expiration Attestation Demande Asile (ADA) - Renouvellement Demande Asile (DA)

Demande de réexamen = nouvelle demande d'Asile

DA acceptée par l'OFPRA	= statut de Réfugié reconnu = CMUC possible
DA déboutée par l'OFPRA et recours auprès du CNDA	= maintien de droits d'un an = recours suspensif CMUC possible
DA déboutée par l'OFPRA et non recours - possession d'un courrier de refus avec OQTF	= pas de maintien de droits = AME possible
DA expirée au moment du renouvellement CMUC	= maintien de droits PUMA d'un an à compter de la date d'expiration du titre de séjour
	Pendant la période de maintien de droits PUMA: - si possession d'un RDV ou convocation Préfecture = Renouvellement CMUC - si pas de document transitoire, pas de prise en charge CMUC et pas d'AME.

Informations sous réserve de modifications réglementaires ultérieures.

ameli.fr : L'Assurance Maladie en ligne : maladie, maternité, invalidité, remboursement des soins, droits et démarches : informations et services pour les assurés, professionnels de santé et employeurs